



MAIRIE DE NEUVILLE-SUR-SARTHE
4, Grande Rue
72190 NEUVILLE-SUR-SARTHE

02 43 25 30 97

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 08 DECEMBRE 2020 à 20h00

Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal

Le Huit décembre Deux Mille Vingt à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

PRESENTS : Mme Véronique CANTIN, M. Christophe FURET, Mme Florence THISE, M. Yves SECHET ÉTAIENT, Mme Sylvie LEFEUVRE, Mme Eliane SOREL, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Josiane PISON, M. Alain JOUSSE, Mme Catherine CAPLAIN, Mme Sylvie DUCHESNES, M. Philippe LANGELLO, M. Samuel HAMELIN, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD, Mme Christelle HERIN, Mme Emeline BLIN, M. Florian LENOIR, M. Maxime BERNE, M. Nicolas FOUCAULT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Maxime BERNE.

Mme Florence THISE est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire.

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h.

Après accord des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu du Conseil municipal du 26 octobre est validé.

1^{ère} commission : FINANCES, URBANISME, AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteur : Mme Véronique CANTIN

Mme le Maire rappelle le contexte des changements antérieurs de siège social du SIAEP des Fontenelles. En vue du transfert futur de la compétence eau et assainissement à la Communauté de communes et du fait de locaux vacants au siège de celle-ci ; un nouveau changement de siège social est à l'ordre du jour.

Modification des statuts du SIAEP des Fontenelles

délibération n°73

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que le SIAEP des Fontenelles, lors de sa séance du 04 novembre 2020, a approuvé à l'unanimité un projet de modification des statuts afin de modifier l'adresse du siège social du syndicat.

Mme le Maire donne lecture du projet de modification tel qu'il a été proposé en comité syndical le 04 novembre dernier. Les statuts modifiés sont annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2: SIEGE DU SYNDICAT

Le siège du siège du SIAEP des Fontenelles est fixé au 918, rue des Petites Forges – ZA « Les Petites Forges » – 72 380 JOUE L'ABBE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX COMMISSIONS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

délibération n°74

Mme le Maire présente la liste des commissions et groupes de travail arrêtée par le conseil communautaire du 20 juillet 2020. Elle propose d'y ajouter M. Maxime BERNE en suppléance de M. Samuel HAMELIN dans le groupe de travail « tourisme et commerce local ».

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de nommer les membres du conseil municipal pour représenter la commune aux commissions communautaires selon la liste suivante :

Commission ou groupe de travail	Titulaire	Suppléant
Commission : Développement économique et touristique et démographie médicale	S. HAMELIN	C. HERIN
Groupe de travail : Tourisme et commerce local	S. HAMELIN	M. BERNE
Commission : Communication et promotion du territoire – Actions de mutualisation	E. BLIN	C. FURET
Commission : Vie des familles - Action Sociale – Petite enfance	S. DUCHESNES	F. THISE
Commission : Habitat- Mobilité – Urbanisme	V. CANTIN	M. BERNE
Commission : PCAET et Aménagement du territoire	M. BERNE	V. CANTIN
Commission : Eau Environnement	Y. SECHET	A. JOUSSE
Groupe de travail : Collecte, traitement et valorisation des déchets	C. FURET	NC
Groupe de travail : Sport et vie associative	S. LEFEUVRE	NC

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT ADHESION PAYS DU MANS – SERVICES ADS

délibération n°75

Vu l'article L.422-1 du Code de l'Urbanisme définissant le Maire comme autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme ;

Vu l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant le Maire à charger des actes d'instruction les services d'un syndicat mixte ne constituant pas un groupement de collectivités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19.02.15 portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Mans ;

Vu les délibérations du comité syndical du Pays du Mans du 25 mars 2015 relatives à la création d'un service ADS (Application du Droit des Sols) et à la mise en place d'une convention de prestation de service entre le syndicat mixte du Pays du Mans et les communes intéressées par ce nouveau service ADS pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Mme le Maire rappelle la prestation de qualité assurée pour le compte de la commune dans le cadre de cette convention ; le syndicat mixte du Pays du Mans instruit techniquement et juridiquement depuis 2015 les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire relevant de la compétence communale : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificats d'urbanisme à l'exception de ceux du 1^{er} alinéa de l'article L.410-1 du Code de l'Urbanisme (CUa),

Madame le Maire précise que le coût de cette prestation est défini annuellement par le comité syndical. Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De valider le renouvellement de la convention de prestation de service et ses modalités pratiques, pour l'instruction du droit des sols, proposée par le syndicat mixte du Pays du Mans, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 2 : D'autoriser Mme le Maire à signer cette convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Considérant les projets d'investissement permettant le soutien aux activités associatives, au groupe scolaire ainsi qu'au fonctionnement administratif de la collectivité ;

Considérant le courrier de M. le Président du Conseil départemental en date du 7 juillet 2020 ;

Mme le Maire présente le projet de convention du fonds de relance territorial mis en œuvre par le Conseil départemental de la Sarthe. La commune de Neuville-sur-Sarthe peut prétendre à une somme de 44 424.00 € ; avec un taux d'aide départementale maximal de 80 %.

Le tableau récapitulatif du projet est présenté en annexe.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'adopter la convention de relance avec le Département concernant la mise en œuvre du fonds de relance.

Article 2 : D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ANNEXE :

Installation d'un éclairage basse consommation à la salle omnisports	26 211,15
Flotte PC et écran interactifs groupe scolaire	11 396,00
Équipements en double écran et PC portable mairie	2 299,00
Achat logiciel gestion cimetière	5 702,00
Signalétique pour adressage déploiement fibre optique	3 000,00
Achat mobilier restaurant scolaire	4 000,00
Achats de barnums mis à disposition des associations	4 000,00
Refonte du logo de la commune	950,00
Refonte du site internet de la commune	1 372,83

TOTAL **58 930,98**

En complément de cette délibération, Mme le Maire rappelle les autres subventions au titre du fonds de relance. Un complément de DSIL-DETR est sollicité pour la réhabilitation et l'extension de la mairie ; une délibération a déjà été prise en ce sens. Une lettre d'intention a été adressée à Mme la Présidente de la région Pays de la Loire pour l'aménagement de la rue du Stade ; la proposition de demande de subvention au titre du fonds de relance région sera mise en délibéré courant 2021.

INDEMNISATION COMMERCANT DE LA COMMUNE

délibération n°77

Vu le courrier d'un commerçant neuvillois en date du 12 octobre 2020 relatant des pertes d'exploitation liées aux désagrèments des aspirateurs qui ont fonctionné jour et nuit du 09 au 24 septembre 2020 pendant les opérations de désamiantage de la mairie ;

Vu les éléments financiers relatifs à l'exercice 2019 du dit commerce ; notamment l'acquittement de la taxe de séjour ;

Considérant que les ventilateurs achetés constituent un investissement qui ne saurait être indemnisé ;

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De valider l'indemnisation du commerçant à hauteur de 1740.00 € ; montant correspondant à trente nuitées à 58.00 €

Article 2 : d'inscrire cette dépense au budget communal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ACQUISITION PARCELLE POUR CREATION CHEMIN PIETONNIER

délibération n°78

Mme le Maire présente la situation de la parcelle cadastrée AD189 ; ainsi que le projet de cheminement piéton entre le lotissement du Courty et la gare.

Vu le plan de bornage réalisé par le cabinet Air&Geo en date du 12.10.2020 ;

Vu le courrier en date du 24 août 2020 de la propriétaire, actant l'accord de cession au profit de la commune de la parcelle AD189 ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

- de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AD189, d'une superficie de 926m².
- d'acter que cette cession sera conclue sur la base d'une cession à 0.50 € le m².
- que les frais relatifs à cette acquisition seront portés par la commune.
- De mandater la Société Publique Locale « Agence des Territoires de la Sarthe » pour la rédaction de l'acte administratif correspondant.
- D'autoriser Mme Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire rappelle que deux propositions d'aménagement de logements sociaux en accession à la propriété ont été adressés par des bailleurs. Elle propose qu'une étude sur le coût global de l'opération pour la commune soit réalisé avant un examen en commission du devenir souhaité de la parcelle des anciens hangars à La Trugalle.

DEMANDE SUBVENTION CREATION D'UN CHEMIN PIETONNIER

délibération n°79

Mme le Maire présente la situation de la parcelle cadastrée AD189 ; ainsi que le projet de cheminement piéton entre le lotissement du Courty et la gare ; ainsi qu'entre la sortie du bourg et la déchetterie

Vu le plan de bornage réalisé par le cabinet Air&Geo en date du 12.10.2020 ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'autoriser Mme Le Maire à demander les subventions afférentes à ce dossier.

Article 2 : d'autoriser Mme Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} commission : COMMUNICATION, ANIMATION, VIE LOCALE.

Rapporteur : M. Christophe FURET

M. Christophe FURET fait un rappel des manifestations qui ont eu lieu en 2020. Du fait de la crise sanitaire, seules la cérémonie des vœux et les commémorations (8 mai et 11 novembre) ont pu avoir lieu. Il rappelle aussi que les vœux de 2021 n'auront pas lieu sous leur forme habituelle.

Il détaille l'avancée des projets sur les réseaux sociaux ; qui seront activés la semaine précédant la distribution du bulletin communal.

Concernant le bulletin, il sera validé définitivement demain mercredi 09 décembre. La distribution aura lieu à partir du 18 décembre. Outre le bulletin et l'agenda des manifestations 2021, seront distribués s'ils sont réceptionnés : le calendrier de ramassage des ordures ménagères, le bulletin communautaire et la lettre d'information du SIAEP des Fontenelles.

Concernant le bulletin communal, une nouvelle trame est en cours d'élaboration.

Concernant le site internet de la commune, la nouvelle version sera disponible au premier trimestre 2021. Un aperçu de la page d'accueil figurera dans le bulletin communal.

3^{ème} commission : AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES, ENFANCE, JEUNESSE, CME.

Rapporteur : Mme Florence THISE

Mme Florence THISE présente le compte-rendu des travaux de la commission qui s'est réunie le 26 novembre. Le repas de Noël des enfants ne pourra pas se tenir à la salle polyvalente. Un repas amélioré sera servi le jeudi 17 décembre ; en deux services au restaurant scolaire. Le restaurant a été décoré par les élus et les agents, notamment avec les œuvres des enfants de l'accueil périscolaire.

Suite à des échanges entre la direction de l'école et les membres de la commission ; le projet de CME s'orienterait plutôt vers une assemblée d'éco-délégués, dont la mission serait centrée sur le développement durable, la biodiversité, la gestion des déchets et les économies d'énergie. La fin de l'année scolaire sera consacré à la mise en route du projet pour un lancement dès septembre 2021.

Le repas des personnels communaux est annulé en raison de la situation sanitaire. Chaque agent recevra un panier. La préparation des paniers sera assurée par les élus le jeudi 10 décembre.

La commission animation du restaurant scolaire s'est réunie. Elle propose plusieurs actions à mener dans l'année : semaine du respect, gestion des déchets, journée Harry Potter. Ces animations sont un atout dans le cadre de la charte qualité – proximité du restaurant scolaire.

Mme Florence THISE présente le bilan de la banque alimentaire : 45 kg de denrées ont été collectés ; soit une légère baisse par rapport à 2020. Il est à noter que de nombreux produits d'hygiène ont été collectés, ce qui influe sur le poids total de la collecte.

Mme le Maire présente le compte-rendu du conseil d'école qui s'est réuni le vendredi 4 décembre. Outre l'installation du conseil d'école et la validation de son règlement, les projets pédagogiques ont été validés, ainsi que le maintien de l'activité piscine. Mme la directrice a effectué un compte-rendu des exercices de sécurité réalisés au premier trimestre. Le compte-rendu complet du conseil d'école sera en ligne sur le site internet de la commune.

4^{ème} commission : VOIRIE – ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT.

Rapporteur : M. Yves SECHET

M. Yves SÉCHET présente le compte-rendu de la commission qui s'est réunie le 03 décembre.

Concernant le déploiement de la fibre, les travaux sur l'adressage se poursuivent. Chaque habitant doit avoir un numéro et un nom de voie ; en fonction de la typologie de la voie. Chaque maison peut garder son nom de lieu-dit en complément. Par ailleurs, les travaux d'élagage ont été réalisés, soit par les riverains, soit par la commune. La refacturation aux riverains sera effectuée dans les semaines à venir. La commercialisation est envisagée à la fin du printemps 2021.

Concernant la rue du stade, le maître d'œuvre choisi est INGERIF. Une concertation en marchant avec un panel de riverains sera organisée en janvier, permettant de recueillir les remarques et retours d'expériences d'un panel de neuvillois. Le calendrier prévisionnel est fixé, la consultation des entreprises devrait avoir lieu en mai pour un début des travaux en septembre. La durée prévisionnelle des travaux est de 18 mois.

Le tapis d'enrobés de la traversée de La Trugalle a été réalisé ; de même les traçages. Les conditions météorologiques ne permettent pas l'application des résines avant le printemps.

Des achats de végétaux, prévus en investissement, seront réalisés prochainement.

La commune a été contactée par ASAN, Association de sauvegarde de l'Abeille Noire, dont le siège est à Neuville-sur Sarthe. Cette abeille menacée produit peu de miel mais elle est très résistante et très pollinisatrice. Dans le cadre de la pérennisation de notre deuxième fleur, Il sera proposé au budget 2021 l'achat de 3 ruches. ASAN effectuera une demande de subvention correspondant à l'entretien annuel des essaims de ces trois ruches.

Les éclairages festifs ont été installés la semaine dernière.

5^{ème} commission : SPORTS – BÂTIMENTS - CIMETIÈRE.

Rapporteur : Mme Sylvie LEFEUVRE

Mme Sylvie LEFEUVRE présente les travaux réalisés et à venir sur les bâtiments.

Le démarrage de la deuxième phase de la réhabilitation et extension de la mairie débutera début janvier 2021. Des infiltrations sont constatées à l'église et à la maison des loisirs. Les entreprises ont été contactées et des devis sont en attente.

Un vestiaire de la salle omnisports a été réhabilité par les agents communaux.

Des visites de contrôle de la commission de sécurité du SDIS ont été effectuées à la salle omnisports et à la salle polyvalente. Il en ressort la nécessité de ne pas obstruer les locaux, y compris les bureaux. Par ailleurs, les conventions de mises à disposition des salles aux associations ainsi que les contrats de location pour les particuliers seront revisités prochainement, incluant les dispositions relatives à la sécurité incendie.

Concernant les activités des associations, les protocoles actuels n'ont permis que la reprise des activités en extérieur des mineurs. Si les dispositions annoncées pour le 15 décembre le permettent, les activités en intérieur pour les mineurs pourront reprendre ; dans le respect des protocoles sanitaires.

INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Rapporteur : M. Samuel HAMELIN

M. Samuel HAMELIN rappelle le fonctionnement des convocations au sein de la Communauté de communes. Lors de la première réunion, titulaires et suppléants reçoivent une convocation. Pour les suivantes, seul le titulaire est convoqué. Il se chargera de transférer la convocation s'il ne peut pas être présent. Afin d'avoir le même niveau d'information pour tous, titulaires et suppléants sont systématiquement destinataires des comptes-rendus des commissions.

M. Samuel HAMELIN informe les membres du Conseil municipal des informations importantes des deux derniers conseils communautaires. Une salle de tennis de table sera construite à Ste Jamme-sur-sarthe. Le bâtiment de 1160 m² sera situé à côté du gymnase. Son coût est estimé à 1,5 millions d'euros. Le projet est subventionné à près de 50 %. Lors du conseil communautaire du 07 décembre, une hausse de 7% du montant de la redevance ordures ménagères a été adopté. Les élus communautaires ont unanimement voté contre cette proposition.

M. Samuel HAMELIN rappelle qu'une réunion d'information sur la distribution des sacs de collecte des ordures ménagères aura lieu pour les élus concernés le mardi 15 décembre à 20h, en visioconférence.

+++++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.

+++++++